

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Val-Bélair, le 26 mai 2005

27895-23-2

SYLVAIN POULIN

### **Pierre-Luc Normand Michel**

Prenez avis que Grégoire Joseph, dont l'adresse du domicile est le 125, route de la Gare, Port-Daniel-Gascons, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Pierre-Luc Normand Michel, né le 19 octobre 1990 à Chandler et fils de Pierrette Michel.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Pierre-Luc Normand Michel dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Joseph.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Port-Daniel-Gascons, le 26 mai 2005

27896-23-2

GRÉGOIRE JOSEPH

### **Tamara Kénol**

Prenez avis que Roger Kénol, dont l'adresse du domicile est le 7070, 18<sup>e</sup> Avenue, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Tamara Kénol, née le 18 février 2003 à Montréal et fille de Jeannine Chalot Colonne.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Tamara Kénol dans l'acte de naissance de cette dernière.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 22 mai 2005

27897-23-2

ROGER KÉNOL

---

## **Élections et les référendums dans les municipalités, Loi sur les...**

---

### **Ville de L'Île-Cadieux**

*Nombre de conseillers*

Avis est donné que conformément à l'article 45 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a, le 25 mai 2005, fixé à quatre le nombre de conseillers de la Ville de L'Île-Cadieux.

Québec, le 26 mai 2005

*La ministre des Affaires municipales  
et des Régions,*

par : DENYS JEAN,  
*sous-ministre*

9461

---

## **Ministères, Avis concernant les...**

---

### **Affaires municipales et Régions**

---

#### **Paroisse de Saint-Julien**

*Changement de nom*

La ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, donne avis qu'elle a approuvé en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Julien pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Julien», située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de L'Amiante.

*La ministre des Affaires municipales  
et des Régions,*

NATHALIE NORMANDEAU

9459

---

### **Justice**

---

#### **Conseil de la justice administrative**

Listes des ministères, des organismes et des autorités établies en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3)

En vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), le Conseil de la justice administrative a pour fonction de publier à la *Gazette officielle du Québec* la liste des ministères et des organismes qui constituent l'Administration gouvernementale au sens de l'article 3, de même que la liste des organismes visés par l'article 9.